

Date de dépôt: 8 mai 2007

Rapport

de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch-Aellen, Véronique Schmied, Luc Barthassat, Guillaume Barazzone, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Pascal Pétrroz et Pierre-Louis Portier: Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes

Rapport de M^{me} Mathilde Captyn

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires sociales a étudié la motion 1678 intitulée « Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes » lors de ses séances des 13, 20, et 27 mars 2007, en présence de M. le conseiller d'Etat François Longchamp ; M^{me} Sonja Wyden, directrice de l'Action sociale et M^{me} Laura Platchkova, procès-verbaliste. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur participation à nos travaux.

Résumé des auditions

CSP et Caritas

Le secteur social du Centre social protestant (ci-après CSP) a reçu 200 personnes pour des problèmes d'endettements, dont 40 jeunes de moins de 30 ans. Ce service a mis en place différentes actions pour sensibiliser cette population à la bonne gestion de l'argent, notamment par le biais d'une pièce de théâtre représentée au CEPTA et dans les écoles de culture générale. Une campagne de sensibilisation au niveau suisse a aussi été relayée par le CSP et

Caritas, intitulée « Max Money ». Par ailleurs, le CSP a pris contact avec de grandes entreprises de la place qui engagent des apprentis, Swisscom a ainsi dorénavant la possibilité de sensibiliser à la bonne tenue d'un budget. Le DIP a aussi été contacté afin de prévenir l'endettement par le biais des écoles. D'après M. Champod, directeur du CSP, la loi qui régit l'emprunt via des cartes de crédit ou le système de leasing est trop libérale, la publicité agressive, spécialement auprès des jeunes, n'a aidant pas.

En ce qui concerne Caritas, 60% de sa clientèle est endettée ou surendettée, soit 600 nouvelles personnes par mois. M. Angelillo, directeur de Caritas, a remarqué qu'il y a souvent corrélation entre des familles endettées et leurs jeunes qui ont une tendance plus grande que les jeunes en général à s'endetter à leur tour. Il déplore des cas récurrents de parents qui ne sont plus en mesure de contracter des crédits et qui amènent leurs enfants majeurs à les contracter à leur place. Or, au bout du compte, ce sont bien les jeunes majeurs qui doivent faire face à ces emprunts. C'est par ailleurs un phénomène qui touche davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes, et il rappelle que quatre jeunes sur cinq ont commencé à être endettés avant l'âge de 25 ans, cela montre bien l'importance d'agir au plus tôt. En outre, Caritas, le CSP et une fondation privée ont créé ensemble un fonds social privé de désendettement, qui permet aux gens ayant les moyens de mettre un peu d'argent de côté de solder leurs dettes en une seule fois. C'est avantageux non seulement pour l'endetté car il ne paiera plus d'intérêts sur son emprunt, mais aussi pour le créancier. Il est précisé enfin qu'il n'y a pas de profil particulier de jeunes endettés, les types de dettes variant aussi sur un spectre très large.

Hospice général

M. Levrat, directeur de l'Hospice général (ci-après HG), précise à titre de préambule que l'HG s'occupe d'aide sociale individuelle et donc qu'indirectement de la question de l'endettement des jeunes. Depuis 2005, la tendance à l'augmentation de ce phénomène s'est tassée au sein de l'institution et est plus importante pour les tranches d'âge de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans. Cela doit s'expliquer par le tassement général des dossiers à l'HG. Le taux d'endettement des jeunes de 20 à 29 ans étant à l'assistance publique s'élève à 39,1%. Une plus grande part de ces jeunes ont des dettes auprès des impôts (16%) qu'auprès de crédits privés (8%), et il semble que, de manière générale, les personnes en question remboursent en priorité les dettes privées que celles au bénéfice de l'Etat. Il déplore aussi les moyens publicitaires des entreprises de petits crédits, souvent d'ailleurs ciblés sur les jeunes adultes, et note à ce titre l'existence du site Internet www.dettes.ch qui

est le site de référence en matière de désendettement. Objectivement, les jeunes adultes endettés ont plus de difficulté à trouver un logement et/ou un emploi, et ont par conséquent plus de peine aussi à sortir de l'assistance publique que ceux qui n'ont pas le fardeau de la dette aux pieds.

Office des poursuites et faillites

M. Chollet, préposé à l'Office des poursuites et faillites (ci-après OPF), a constaté que d'une manière générale les poursuites ont augmenté en Suisse ces dernières années, il y a donc un processus de banalisation des procédures d'exécutions forcées, et ce de manière particulièrement marquée à Genève. Il y a eu en 2006 environ 270 000 poursuites et 160 000 saisies exécutées dans notre canton. En trois ans, il y a eu une augmentation de 30% du nombre de poursuites et de 50% du nombre de saisies. L'OPF touche ainsi environ 10% de la population, et dans 60% des cas, les poursuites aboutissent à l'exécution de saisie. Pour plus de 40% de ces cas, il s'agit de poursuites concernant les primes d'assurance maladie ou des dettes résultant des impôts. En revanche, il y a relativement peu de poursuites concernant des petits crédits. Il a le sentiment que la clientèle a tendance à rajeunir, mais n'a malheureusement pas les moyens statistiques pour donner à la commission des chiffres précis. Il pense qu'améliorer la prévention par rapport à ce problème auprès des jeunes est une bonne chose, et relève le cas du canton de Fribourg où cela a eu lieu dans des classes d'élèves de 16 à 17 ans. Un groupe de réflexion a été mis en place par le DI avec le concours du DIP et il a rédigé un rapport à son attention contenant quelques propositions qui vont dans le sens de la motion 1678.

Positionnement des groupes

Les commissaires Verts sont favorables à l'envoi de cette motion au Conseil d'Etat. Il y a un problème d'information auprès des jeunes sur l'endettement. Ils sont aussi ouverts à d'éventuelles modifications des invités.

Un commissaire radical ne souhaite pas envoyer cette motion au Conseil d'Etat, car cela reviendrait à lui demander de sensibiliser les jeunes afin d'éduquer leurs parents. De plus, il est exagéré de dire qu'un jeune sur quatre est endetté, au vu des auditions réalisées au sein de la commission. Il déplore ce type de motion, où l'on victimise une certaine population, ce qui est contraire à la « rédemption ». Il estime que c'est une question familiale.

L'autre commissaire radicale ne partage pas les propos de son préopinant et souhaite l'envoi de cette motion au Conseil d'Etat. Elle pense sincèrement que ce problème est réel, qu'une politique de prévention est ainsi importante à réaliser. Les jeunes ne sont pas assez au courant des aléas d'un budget quand

ils entrent dans la vie active. La prévention est appliquée dans beaucoup de domaines différents, il n'y a pas de raison de ne pas toucher à celui-là.

Un commissaire UDC suggérerait de proposer au Conseil d'Etat de modifier la loi fiscale pour réduire les poursuites dues au non-paiement des impôts. Il ne nie pas le problème de l'endettement des jeunes, qui touche une génération à qui on a tout donné et qui se retrouve à l'âge adulte avec peu de revenus alors qu'elle souhaite avoir le même niveau de vie que ses parents.

Les commissaires socialistes soutiennent l'envoi de cette motion au Conseil d'Etat. Comme sur toute une série de sujets, l'Etat a un rôle à jouer, c'est une évolution et il faut le faire. Ils rappellent qu'il a été clairement dit qu'il fallait protéger les jeunes d'offres alléchantes de publicité, notamment en lien avec les entreprises de petits crédits.

La commissaire libérale pense quant à elle que le sujet est important et qu'il n'est pas nouveau. Elle est sûre que c'est une affaire de responsabilité personnelle et ne pense pas pouvoir agir contre les sollicitations extérieures de type publicitaire, en revanche l'approche pédagogique est intéressante, le budget paraît une étude basique au niveau des programmes scolaires.

M^{me} Wyden n'a rien à ajouter aux auditions et pense que cette motion pourrait être l'opportunité d'entendre le Conseil d'Etat sur la question et de savoir ce qui est déjà mis en place pour lutter contre ce problème.

Entrée en matière

Pour : 10 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG, 2 UDC)
Contre : 2 (1 R, 1 L)
Abstention : 2 (1 R, 1 L)

L'entrée en matière est acceptée.

Amendements

Le président propose une modification de la première invite comme suit : « à initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et aux jeunes adultes, **en appui subsidiaire à l'éducation parentale** ».

Pour : 11 (2 UDC, 3 L, 1 R, 2 PDC, 1 Ve, 2 S)
Contre : –
Abstention: 4 (1 S, 1 Ve, 1 MCG, 1 R)

Cet amendement est accepté.

Concernant la deuxième invite, le président propose la modification suivante : « à intégrer la thématique **du budget et** de l'endettement des jeunes, **dans ses différentes dimensions, notamment fiscales**, dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle ».

Pour : 5 (2 UDC, 3 L)

Contre : –

Abstention : 10 (2 R, 1 MCG, 2 PDC, 2 Ve, 3 S)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix la suppression de la troisième invite :

Pour : 7 (2 UDC, 3 L, 2 R)

Contre : 8 (1 MCG, 2 PDC, 2 Ve, 3 S)

Abstention : –

La troisième invite est conservée.

Vote final

Le président met aux voix le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat :

Pour : 10 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 MCG, 2 UDC)

Contre : 4 (3 L, 1 R)

Abstention : 1 (1 R)

La motion est renvoyée au Conseil d'Etat.

Conclusion

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Proposition de motion

(1678)

Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que l'endettement des jeunes s'est accru de manière alarmante lors des quinze dernières années ;
- qu'un jeune adulte sur quatre, compris entre 18 et 25 ans, ne parvient pas à régler ses dettes ;
- que pour un tiers des jeunes adultes recourant à l'aide sociale la problématique principale est liée à l'endettement ;
- que les services sociaux font de plus en plus face à ce genre de problématique,

invite le Conseil d'Etat

- à initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et aux jeunes adultes, en appui subsidiaire à l'éducation parentale ;
- à intégrer la thématique du budget et de l'endettement des jeunes, dans ses différentes dimensions, notamment fiscales, dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle ;
- à élaborer un inventaire des institutions publiques et des associations luttant contre l'endettement des jeunes et d'en dégager une politique de prévention commune.